Commission Régionale Féminine

SAISON 2023 / 2024

PROCÈS-VERBAL N°29

Réunion du mardi 05 mars 2024

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7** jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de **3** jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF SENIORS FEMININES

1/2 Finales :

28016158 SAINT DENIS RC 1 / PARIS FC 2 le mercredi 03/04/2024 à 20h00
Rappel :
La Commission demande à SAINT DENIS RC de communiquer le nom du terrain pour ce match et précise que le terrain n°1, 2, 3 et 4 du stade Delaune pourront accueillir le match sous réserve du classement de l'éclairage.

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ

Régional 1

25918464 VGA ST MAUR FF 1 / PUC 1 du 09/03/2024
Reprise de dossier.
L'éclairage ayant été contrôlé, ce match se déroulera au stade des Corneilles à 18h00.

25918467 RUEIL MALMAISON FC 1 / PARIS CA 14 2 du 09/03/2024
Demande de RUEIL MALMAISON FC pour jouer le match sur le terrain n°2 du Stade du Parc de RUEIL MALMAISON.
La Commission ne peut pas émettre un avis favorable, l'éclairage n'étant pas classé.
La Commission invite le club de RUEIL MALMAISON FC à :

- Soit avancé l'horaire du coup d'envoi avec l'accord de son adversaire
- Soit transmettre le document Municipal indiquant l'impraticabilité du terrain n°1 du stade du Parc de RUEIL MALMAISON.

Régional 2

25918630 RUEIL MALMAISON FC 2 / COSMO TAVERNY 1 du 02/03/2024

La Commission,
Pris connaissance des pièces versées au dossier (FMI et rapport de l'arbitre),
Considérant que le match a été arrêté à mi-temps en raison des conditions climatiques rendant le terrain impraticable,
Par ces motifs,
Donne match à rejouer le samedi 06/04/2024 et demande au club de RUEIL MALMAISON FC de communiquer l'horaire du coup d'envoi et le nom du terrain pour ce match (un match de l'équipe Seniors Féminine R1 étant prévu le 06 avril 2024).

La Commission invite les 2 clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du RSG de la LPIFF lié aux conditions de participation des joueuses lors d'un match donné à rejouer.

Régional 3

Poule A

25919890 EVRY FC 1 / PARIS 15 AC 1 du 02/03/2024

Match non joué – terrain impraticable constaté sur place.
Ce match est reporté au samedi 30/03/2024.

Copie au District Parisien de football pour le report du match de Coupe Départementale du PARIS 15 AC.

25919893 SEIZIEME ES 2 / EVRY FC 1 du 09/03/2024

Demande de SEIZIEME ES pour jouer le match sur le terrain n°3 du Stade LENGLEN à PARIS.
La Commission ne peut pas émettre un avis favorable, l'éclairage n'étant pas classé.
La Commission invite le club de l'ES SEIZIEME à :

- Soit avancé l'horaire du coup d'envoi avec l'accord de son adversaire
- Soit proposer un autre terrain avec un éclairage classé (si le match a lieu en nocturne)
- Soit transmettre le document Municipal indiquant l'indisponibilité du terrain

Poule B

25920365 MITRY COMPANS GOELLY 1 / MANTOIS 78 FC 1 du 02/03/2024

La Commission,
Pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel,
Considérant que le match a été arrêté à mi-temps en raison des conditions climatiques rendant le terrain impraticable,
Par ces motifs,
Donne match à rejouer le samedi 30/03/2024

La Commission invite les 2 clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du RSG de la LPIFF lié aux conditions de participation des joueuses lors d'un match donné à rejouer.

De plus, la Commission demande au club de MITRY COMPANS GOELLY de transmettre la Feuille de Match Informatique de cette rencontre (1er rappel).

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F

Régional 1

25922104 VGA TS MARU FF 1 / PARIS FC 2 du 02/03/2024

Courriel de VGA ST MAUR FF indiquant une erreur lors de la saisie du résultat sur la FMI.
Lecture du rapport de l'arbitre officiel.
La Commission entérine le résultat suivant :
VGA ST MUR FF : 6 buts.
PARIS FC : 1 but.

Régional 3

Poule D

27161009 TRAPPES ES 1 / FOURQUEUX AS 1 du 02/03/2024

Forfait non avisé de TRAPPES ES (courriel arrivé hors délai).

Poule F

27161672 FONTENAY SOUS BOIS US 1 / CA PARIS 14 du 02/03/2024

Lecture de la Fmi – match non joué terrain impraticable.
Ce match est reporté au samedi 20/04/2024.
Possibilité de jouer avant avec accord des 2 clubs.

27161678 PETITS ANGES ES 1 / ASNIERES FC 1 du 09/03/2024

La Commission,
Pris connaissance de la demande des PETITS ANGES ES pour jouer le match à 17h15 – refusée par ASNIERES FC,
Considérant les dispositions de l'article 6.2 du règlement du championnat Régional U18F
6.2 - Les rencontres ont lieu le samedi après-midi suivant le calendrier établi par la L.P.I.F.F..
Lors des engagements, un club peut demander à fixer le coup d'envoi de ses rencontres à domicile entre 14h30 et 18h00.
La Commission d'Organisation communique l'horaire retenu à l'ensemble des clubs en début de saison.
Toute demande de modification de l'horaire initialement retenu intervenant au plus tard le mardi précédent le match sera validée sans l'accord du club visiteur sous réserve que le nouvel horaire se situe dans la plage horaire susvisée.
Considérant que la demande des PETITS ANGES ES respecte les dispositions de l'article 6.2,
Par ces motifs,
Fixe le match à 17h15.

27161647 FONTENAY SOUS BOIS US 1 / BONDY AS 1 reporté au 04/03/2024

Ce match est décalé au lundi 11/03/2024
Accord des 2 clubs et de la Commission suite aux informations transmises lors de la demande de modification.

U18F – FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la Fmi sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

1er rappel

Régional 3 – Poule G - 27162056 LONGJUMEAU FC 1 / CACHAN ASC 1 du 02/03/2024

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F

Régional 3

Poule A

27162587 BOISSY FC 1 / VILLENEUVE AFC 1 du 02/03/2024

Lecture de la Fmi – match non joué terrain impraticable.
Ce match est reporté au samedi 20/04/2024.
Possibilité de jouer avant avec accord des 2 clubs.

Poule B

27163581 FEMININ DE VILLEPINTE 1 / ENTENTE FFA-QUINCY-LAGNY 1 du 02/03/2024

Lecture de la Fmi – forfait non avisé de l'ENTENTE FFA-QUINCY-LAGNY.

Poule G

27165965 PALAISEAU US 1 / RAMBOUILLET FC 2 du 02/03/2024

Réception de l'arrêté de fermeture de l'ensemble des installations du stade Georges Collet.
Ce match est reporté au samedi 30/03/2024.

Poule D

27164625 ENTENTE MMB 1 / POISSY FC 2 du 02/03/2024

Lecture de la Fmi – match non joué terrain impraticable.
Ce match est reporté au samedi 30/03/2024.
Possibilité de jouer avant avec accord des 2 clubs.

U15F – FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la Fmi sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

1er rappel

Régional 3 – Poule B – 27163579 VILLEPARISIS USM 1 / DRANCY JA 1 du 02/03/2024
Régional 3 – poule E – 27165153 GONESSE RC 1 / ST DENIS Rc 1 du 02/03/2024